

## QUESTION 15

**Auteur** PDCC, par Chantal Voeffray Barras  
**Objet** La Villa Flora subit-elle le même traitement que les Rives-du-Rhône?

---

Il a été porté à notre connaissance que la prise en charge résidentielle des patients séjournant à la Villa Flora n'était plus assurée de manière qualitative et que des nuages sombres s'amoncelaient sur le concept, pourtant reconnu, de la prise en charge des addictions dans notre canton.

### **Conclusion**

L'offre de la prise en charge résidentielle des addictions en Valais est-elle toujours garantie et le sera-t-elle de manière pérenne à l'avenir?